BOURGES PLUS

EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

16

JANV 2024

BOURGES PLUS DEVELOPPE

LES ENERGIES RENOUVELABLES



DOSSIER
P.4 à 10

Traduction du dossier en FALC p.10



ZONE D'ACTIVITÉS DES DANJONS : UN VRAI LIEU DE VIE !

La zone d'activités des Danjons a été inaugurée le 8 novembre dernier par Irène Félix, Présidente de Bourges Plus, Maurice Barate, Préfet du Cher, Philippe Fournié, vice-président de la région Centre Val-de-Loire et Hugo Lefelle, maire-adjoint de la ville de Bourges. Végétalisation, pistes cyclables, ralentisseurs et revêtements perméables ont vu le jour lors de ces travaux d'un montant total de 3,6 millions d'euros répartis entre l'agglomération (1,6 millions d'euros), la région (940 000 euros) et l'Etat (1,027 millions d'euros).
Merci aux associations et entreprises qui ont ouvert leurs portes à cette occasion.

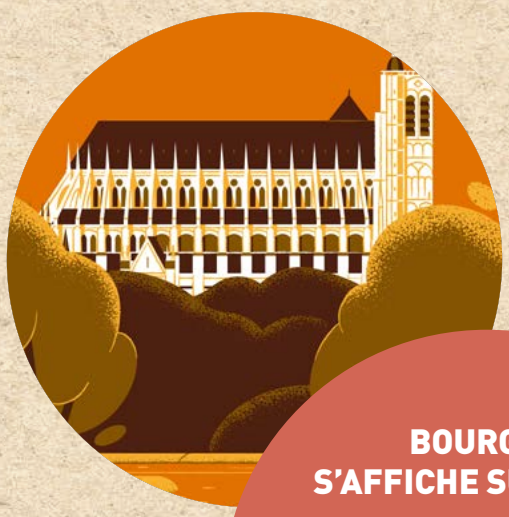
BOURGES CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

La Ville de Bourges a été désignée le 13 décembre dernier capitale européenne de la culture 2028.
Une très bonne nouvelle pour l'attractivité de notre territoire. L'agglomération Bourges Plus soutiendra totalement ce projet avec un engagement financier très fort de 5,2 millions d'euros.

57 626 EUROS POUR PLAIMPIED-GIVAUDINS

Le projet d'aménagement de la rue de l'Abbaye à Plaimpied-Givaudins a reçu une aide de 57 626 euros au titre de la Dotation intercommunale de solidarité aux communes. Il a permis de réhabiliter la rue de l'Abbaye avec des travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des trottoirs.

2 486 390 euros
ont été attribués au titre de la dotation intercommunale de solidarité communautaire à 15 communes lors des 2 derniers conseils communautaires



BOURGES S'AFFICHE SUR L'A71 !

Un nouveau panneau signalétique d'animation culturelle et touristique est en place sur le tronçon de l'A71 Bourges-Montluçon.

Une belle occasion de valoriser Bourges et son agglomération et d'inviter les utilisateurs de l'A71 à s'arrêter chez nous !

ACTUS

ACTUS
ACTUS

EDITO



Une fin d'année en forme de feu d'artifice : le succès de Bourges pour le titre de capitale européenne de la culture est un événement majeur pour notre territoire. Cette initiative, portée par le maire de Bourges Yann Galut, est désormais notre affaire à tous. Ville, agglomération, département, région, acteurs économiques et sociaux de toute la région sont pleinement engagés pour faire de l'année 2028 un succès. L'Etat et l'Europe nous accompagnent avec enthousiasme.

Il faut mesurer ce que cela signifie : en 2028, nous ne serons pas seulement une ville, une agglomération, un département et une région préparant l'accueil d'artistes et de touristes. Nous serons les représentants de la France pour cet événement exceptionnel en Europe. A nous de nous hisser collectivement au bon niveau.

Il nous reste quatre ans et nous n'avons pas de temps à perdre. La conférence des maires de Bourges Plus et le bureau communautaire ont arrêté les grandes lignes d'un plan de travail : comment allons-nous accueillir les touristes ? comment seront formés les personnels pour préparer et accompagner l'événement ? quelle incidence sur les politiques foncières et immobilières ? sur la mobilité ? comment accélérer l'accueil d'artistes et d'entreprises à vocation culturelle qui assureront la conception et la logistique des projets ? comment renforcer l'accompagnement des étudiants en art et des jeunes artistes ?

Toutes les communes de l'agglomération peuvent tirer parti de l'année 2028. Nous veillerons à ce que ce soit le cas. En développant l'hôtellerie et la restauration, en accueillant des expositions ou des concerts, en accompagnant la rénovation de logements, ... : 2028 est un cap pour mieux diffuser la culture dans toute notre agglomération.

Enfin, nous devons dès à présent nous demander ce qu'il restera après l'année capitale. Les investissements à portée patrimoniale et touristique seront stratégiques.

Bonne année 2024 à vous tous.

Irène Félix.

Irène FÉLIX
Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

DOSSIER
P.4 à 10
LES ENERGIES RENOUVELABLES
(FALC p.10)

P.14 et 15 *Gestion de la séparation des déchets*

P.18 et 19 *Service assainissement*

P.22 *Qualité de l'air*

P.12 et 13 *Talents des cités*

P.16 et 17 *Enseignement supérieur*

P.20 *Le médiateur*

P.21 *Le centre de ressources territorial*

EN COM'1 #16
Le mag' de Bourges Plus
JANVIER 2024

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/ Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.11 *Comment ça marche ?*
P.23 *Temps forts*



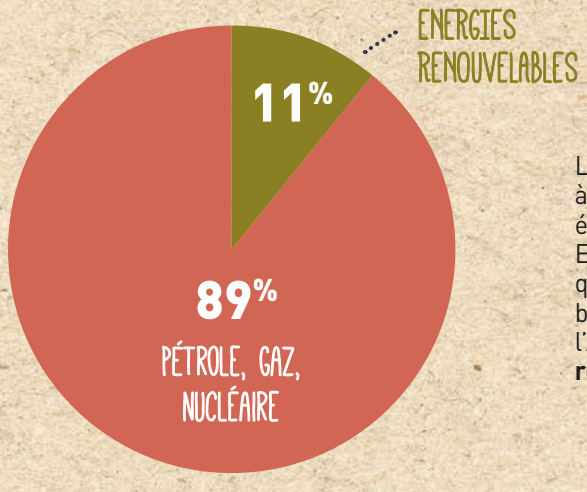
BOURGES PLUS DÉVELOPPE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour construire un avenir durable, Bourges Plus s'implique dans la transition énergétique de son territoire. Le déploiement des énergies renouvelables est un levier majeur pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre ! Que représentent ces énergies dans nos consommations ? Comment les projets se matérialisent-ils sur l'agglomération ? Retour sur les initiatives du territoire.

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La transition écologique s'impose à la totalité de nos pratiques, notamment à notre rapport à l'énergie, que ce soit dans sa consommation ou sa production. Par l'adoption de son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2021**, Bourges Plus a fixé, en concertation avec les acteurs locaux, la feuille de route du territoire pour agir en matière de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.



L'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) recense les données énergétiques sur Bourges Plus.
En 2020, le territoire produisait **11% de l'énergie** qu'il consommait avec une large dominance du bois de chauffage. Les objectifs de production de l'Agglomération sont d'atteindre **33% d'énergie renouvelable en 2030.**

Les enjeux autour du développement des énergies renouvelables sont multiples pour les élus de l'Agglomération qui souhaitent concilier à la fois la production, la prise en compte des enjeux de biodiversité et la maximisation des retombées économiques locales. Les données officielles s'arrêtent en 2020. Les projections de la part des énergies renouvelables sont de **12.5% en ce début d'année 2024** et de **16% à l'horizon 2026. Un tiers de la production d'énergie renouvelable** estimée pour 2026 devrait être **produite par des projets portés directement par Bourges Plus.**

OBJECTIF : 33%
d'énergie renouvelable en 2030

LE SAVIEZ-VOUS ?

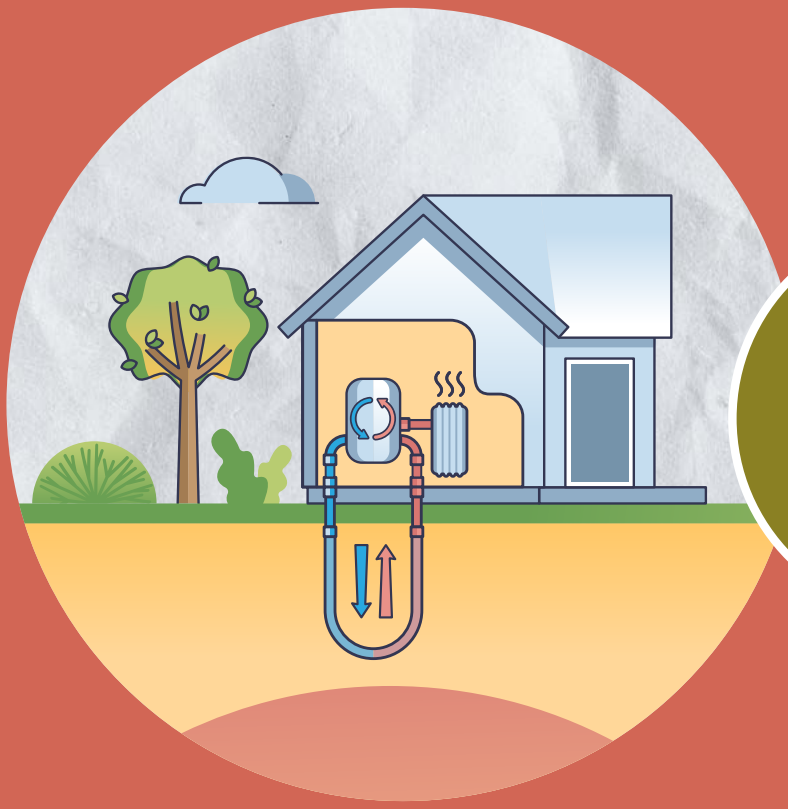
Les actions et objectifs du PCAET sont disponibles ici !

Les données sur les consommations et la production d'énergie sont disponibles ici !

LA GÉOTHERMIE

Comment ça marche ?

Il s'agit d'utiliser la température du sol pour chauffer ou refroidir un bâtiment. Il existe plusieurs technologies de géothermie mais toutes reposent sur le même principe : un fluide circule dans un tube dans le sous-sol, la chaleur du sol est transférée vers le logement (chauffage), ou du logement vers le sol (rafraîchissement).
Les technologies de géothermie sont très diverses et s'adaptent à de nombreuses situations ! Elles peuvent être utilisées pour une maison comme pour des bâtiments de grande taille. Il faut cependant un minimum de terrain pour les installations et avoir un logement isolé convenablement.



LES AVANTAGES

- **Une énergie discrète car enterrée**
- **Utile pour chauffer et pour refroidir**
- **Disponible 24h/24h toute l'année**

UN PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR À BERRY-BOUY

Un projet de réseau de chaleur géothermique est en cours de réalisation à Berry-Bouy pour alimenter 7 bâtiments. Ecole, crèche, cantine, maison de l'enfance, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, bibliothèque et gîte de l'auberge seront connectés ensemble à un système de géothermie sur sonde. A ce stade des études, un aménagement comprenant entre 9 et 13 sondes est envisagé.
Les travaux d'isolation sont réalisés pour que ce réseau de chaleur gagne en efficacité.

L'INSTALLATION DU SUBDRAY



La salle polyvalente du Subdray dite ***« La grange »*** est chauffée et rafraichie par géothermie depuis 2020 !
Accompagné d'importants travaux de rénovation, le projet est devenu une référence pour l'agglomération. Les besoins thermiques sont assurés par 5 sondes souterraines sur 120m de profondeur dans un sol calcaire.

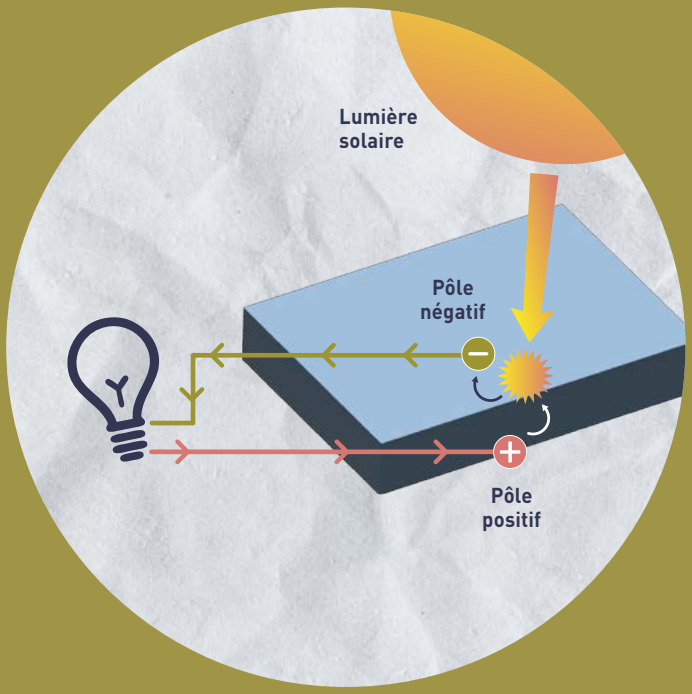
LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Le sous-sol de tout le territoire est très majoritairement approprié à une solution de géothermie !**
- **Il existe des technologies à quelques mètres de profondeurs qui ne nécessitent pas de forage profond** (ex : géothermie horizontale, géothermie en spirale).

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Comment ça marche ?

La cellule photovoltaïque convertit le rayonnement solaire en électricité. La lumière du soleil percute la cellule qui est composée de silicium. C'est un matériau dit « semi-conducteur », ses propriétés facilitent le déplacement d'électrons dans certaines conditions.
Schématiquement, l'énergie du soleil excite les atomes du matériau qui vont libérer des électrons pour se stabiliser. C'est le déplacement de ces électrons qui crée le courant électrique.
39 Gigawatt sont déjà installés dans l'agglomération sur les communes de Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Marmagne et Mehun-sur-Yèvre.



L'AGRIVOLTAÏSME À SAINT-JUST

Un projet de champ agrivoltaïque combiné avec un élevage ovin est en cours à Saint-Just. La centrale se situe dans l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Porche, le long de l'Auron. Afin de protéger la ressource en eau, un acte notarié est signé avec le propriétaire du site pour un engagement de long terme en agriculture biologique. Le sol, très calcaire, est peu propice à l'agriculture. L'intérêt du projet réside dans sa capacité à concilier de multiples enjeux du territoire : il permet la production d'une énergie décarbonée, l'amélioration de la qualité de la viande produite, et cela en sécurisant d'avantage la qualité de l'eau !

CHIFFRES CLEFS

235 KWC de puissance installée

20% du besoin en énergie des pompes est couvert

Fin des travaux prévue début 2025

L'AGGLOMÉRATION PRODUIT POUR SA PROPRE CONSOMMATION

Un tiers de l'eau potable consommée sur le territoire de Bourges Plus est pompé dans la nappe souterraine sur le site du Porche. Les pompes nécessitent une grande quantité d'électricité pour leur fonctionnement quotidien. Aussi, les élus de Bourges Plus ont décidé d'en produire une partie directement sur place et de l'autoconsommer.

L'autoconsommation, c'est lorsqu'on consomme l'électricité qu'on a soi-même produite. **Des panneaux solaires vont être installés sur les toitures et le parking du bâtiment administratif du service de l'eau situé à 700m des pompes.**

Enedis, le gestionnaire du réseau électrique, comptabilisera les quantités d'électricité produites par les panneaux du Porche et celles consommées par les pompes, **afin que ces kilowattheures soient déduits de la facture de la collectivité.**

UN AMBITIEUX PROJET À PORT SEC SUD

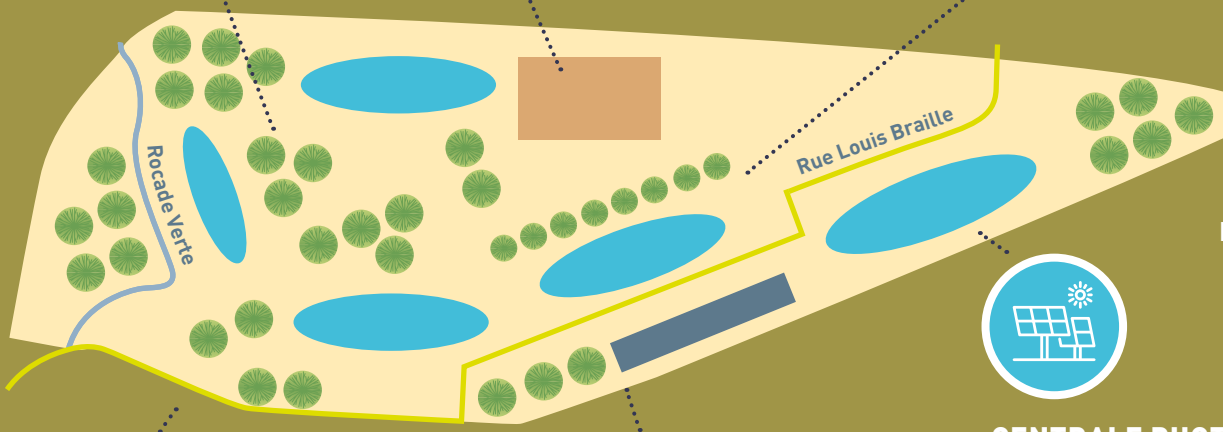
Et si l'on pensait les champs photovoltaïques autrement ? La future centrale solaire de Port Sec Sud a pour ambition d'être un projet de territoire.

Port Sec Sud est une friche militaire d'une trentaine d'hectares à l'abandon depuis de nombreuses années. L'agglomération de Bourges, la ville de Bourges et la SEM EneR Centre Val-de-Loire (structure régionale composée essentiellement des différents syndicats départementaux d'énergie de la région Centre-Val de Loire) se sont associées dans une société de projet pour créer un champ photovoltaïque conciliant production d'énergie, préservation de la biodiversité, déplacements doux, valorisation du patrimoine archéologique, tout en maximisant les retombées économiques locales. Il est également prévu à terme que des citoyens puissent intégrer la société en participant à l'investissement. Ce projet vise à être vertueux dans son financement et en adéquation avec les enjeux locaux.

ENJEUX BIODIVERSITÉ
Sanctuarisation des principales poches à enjeux de biodiversité

VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES
Préservation des vestiges et installation de supports de présentation de l'histoire du site

ARBRES GÎTES
Préservation des arbres identifiés comme gîte pour les chiroptères et le grand capricorne du chêne



PASSAGE DE PETITE FAUNE

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
Puissance d'environ 20MWc répartie sur 20ha

PISTE CYCLABLE
Création d'une piste cyclable bordée de végétation

BOULODROME
Maintien de l'activité

ACTION CHIROPTÈRES
Projet d'aménagement de bunkers désaffectés en site d'hibernation et de reproduction pour les chauves-souris

PROTECTION DE L'EAU
Installations inertes et activités ne présentant pas de risques pour la qualité des eaux en amont des marais et pour le captage d'eau potable

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Les panneaux n'ont pas de « durée de vie ». Les constructeurs s'engagent à ce que les panneaux fonctionnent à 80% de leur capacité au bout de 20 ans mais ils peuvent aller bien au-delà avec une baisse progressive de rendement.**
- **On recycle 95% de la masse des panneaux puisqu'ils sont principalement composés de verre, d'aluminium, et de silicium. La première usine de recyclage a été inaugurée en France en 2018.**

LA BIOMASSE

BIOMÉTHANE, UN BEL EXEMPLE AVEC LA STATION D'ÉPURATION

Comment ça marche ?

Les boues produites par la station d'épuration subissent un traitement anaérobie (sans oxygène) et produisent ainsi du méthane et un digestat. Le premier est injecté dans le réseau de gaz qui dessert l'ensemble des usagers et le deuxième est composté pour servir d'engrais.

La station d'épuration (STEP) de Bourges Plus, en plus de traiter les eaux usées, génère du biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz. Le processus de traitement produit également de la chaleur qui est captée pour chauffer le bâtiment et les installations.



CHIFFRES CLEFS

700 À 1000
foyers alimentés par le biométhane produit

4 800 tonnes
environ de digestat ont été évacuées vers l'usine de compostage en 2023

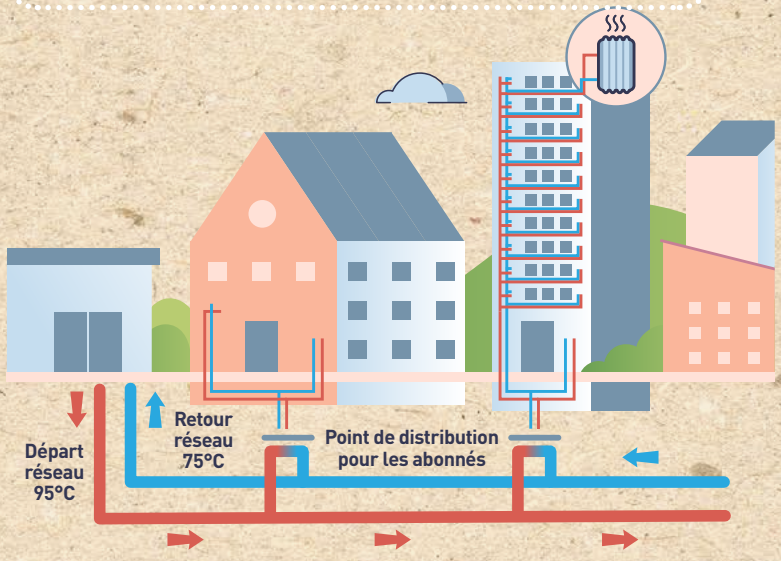
LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Le biométhane de STEP émet environ 14 fois moins de gaz à effet de serre que le gaz standard.**
- **Avec ses 3 méthaniseurs accueillant des déchets agricoles et agro-alimentaires, et celui de la station d'épuration, le territoire de l'agglomération produit plus de 20% du biogaz de la région Centre Val-de-Loire en 2021.**

LE BOIS-ÉNERGIE, LE CHAUFFAGE URBAIN DE LA VILLE DE BOURGES

Comment ça marche ?

Une chaufferie centrale **composée de 3 chaudières bois et 2 chaudières gaz,** permet de chauffer de l'eau. Elle est ensuite acheminée par des réseaux jusqu'à différents bâtiments clients de la chaufferie. **Le chauffage est réalisé grâce un échangeur entre le réseau et celui du bâtiment.**



LES AVANTAGES

La mutualisation des moyens de production permet la maitrise des coûts de l'énergie, ainsi qu'une sécurité de fonctionnement. Le bois est à la source de 80% de la production d'énergie, ce qui réduit l'impact en émission de CO_2 du territoire.

FOCUS SUR L'EXTENSION DU RÉSEAU

Initialement, le réseau s'étendait sur 19 km. **Une extension de celui-ci a permis le raccordement de 11 km** des sites majeurs de la ville : **Hôpital, KNDS/Nexter, Conseil départemental du Cher.** En outre, cela a permis de **diminuer les émissions carbones de 6 240 tonnes de CO^2/an.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

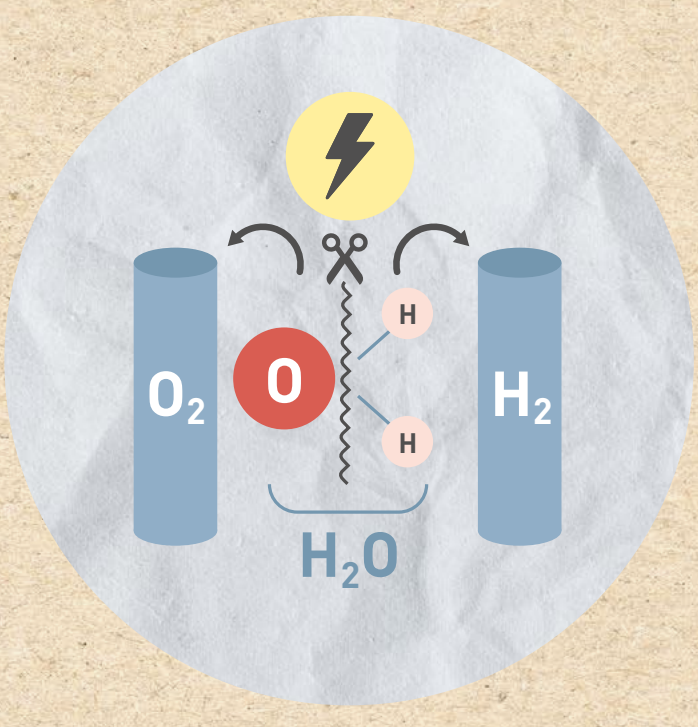
- **Les poêles à bois de nouvelle génération émettent jusqu'à 10 fois moins de particules fines qu'un foyer ouvert.**

Campagne de l'ADEME pour sensibiliser aux bonnes pratiques du chauffage au bois

L'HYDROGÈNE

Comment ça marche ?

L'hydrogène peut être produit de diverses façons. L'une d'entre elles consiste à faire passer un courant électrique dans un électrolyseur pour que la molécule d'eau (H_2O) se scinde en dioxygène (O_2) et en dihydrogène (H_2).



L'hydrogène est un axe de développement stratégique pour Bourges Plus. Contrairement à l'électricité, l'hydrogène est facile à stocker. Cette technologie pourra contribuer à l'économie locale et introduire une nouvelle ressource sur le territoire.

POUR QUEL USAGE ?

Aujourd'hui, l'hydrogène est produit à partir d'énergie fossile et principalement utilisé pour la production d'acier et d'engrais. Son utilisation dans les transports se développe progressivement en remplacement de l'essence et du gasoil. Il sert aussi dans l'industrie. Les méthodes de production évoluent et l'hydrogène est peu à peu **généré à partir d'énergies renouvelables, on parle alors d'hydrogène vert. Un projet de production d'hydrogène à partir d'une centrale photovoltaïque est à l'étude à l'Ecopôle de Marmagne.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **L'hydrogène est un mode de stockage d'énergie, il doit être produit à partir d'une autre énergie.**
- **La combustion de l'hydrogène ne produit pas de CO_2. De ce fait, la pollution générée dépend de son mode de production.**



Marc STOQUERT
Membre du Bureau
"Eau potable, transitions agro-écologique et agro-alimentaire, énergies renouvelables et ressources humaines"

QUELLE FEUILLE DE ROUTE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'AGGLOMÉRATION ?

L'agglomération s'est donnée comme priorité de développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Nous avons des actions ambitieuses sur le photovoltaïque. Plusieurs projets sont en cours dont deux champs photovoltaïques pour lesquels nous ouvrirons le capital à une participation financière citoyenne (Port Sec et les Quatre Vents). Nous travaillons sur des projets d'autoconsommation collective avec les entreprises du territoire (Ombrières sur la ZAC des Varennes). Nous effectuons également un recensement des toitures et parkings des communes de l'agglomération pour la mise en place d'un plan de solarisation (équipement photovoltaïque).

Nous souhaitons à présent mettre l'accent sur d'autres énergies, en particulier sur la géothermie qui a un fort potentiel sur notre territoire. Cinq communes de l'agglomération sont déjà en réflexion.

L'ACTION CITOYENNE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES !

C'est possible même sans toiture ou sans expérience ! C'est l'objectif du collectif Citoyen18EnR né du programme Européen Life_LetsGo4Climate porté localement par Bourges Plus.

Le collectif sert de structure pour développer un projet d'énergie, une ombrière de parking photovoltaïque par exemple, mais par l'action citoyenne !

Chaque membre bénéficie d'une voix aux décisions et devient copropriétaire du projet. Le groupe cherche de nouveaux membres pour participer à l'élaboration du projet et pour y investir mais également pour faire des opérations de communication ou de la sensibilisation aux enjeux de l'énergie. Que vous soyez comptable, étudiant, juriste, dessinateur, webmaster, retraité, passionné, ou simplement curieux, n'hésitez pas à rejoindre l'aventure en contactant :

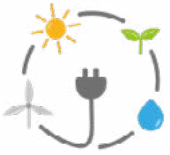
citoyens18.enr@gmail.com.

Bourges Plus accompagne et développe les énergies renouvelables

En 2021, Bourges Plus a adopté son plan climat pour son territoire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial engage vers plus d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

D'ici 2030, Bourges Plus et son agglomération ont pour objectif



d'augmenter la production d'énergie renouvelable.

Les énergies renouvelables proviennent de sources naturelles.

Elles se créent à un rythme supérieur à celui de leur consommation.

Ce sont par exemple le soleil et le vent.

Différentes énergies renouvelables existent :



- **La géothermie**, c'est utiliser la température du sol pour chauffer un bâtiment ou une maison.

Il existe un projet en cours dans les communes de Berry Bouy et du Subdray pour chauffer par exemple l'école, la salle polyvalente, la bibliothèque.



- **Le photovoltaïque,** ce sont des panneaux solaires. Ils produisent de l'électricité grâce aux rayons du soleil.

Grâce aux panneaux solaires, il est possible de faire de l'autoconsommation.

L'autoconsommation, c'est lorsqu'on consomme l'électricité qu'on a soi-même produite.

- **La méthanisation**, c'est produire du gaz avec des déchets.

La station d'épuration traite les eaux usées et génère du gaz.

Ce gaz permet de produire de la chaleur pour chauffer les maisons et les bâtiments.

- **Le bois-énergie**, c'est une chaufferie centrale qui fonctionne avec du bois.

Cela permet de distribuer de l'eau chaude et du chauffage pour certains bâtiments**.**

- **L'hydrogène** c'est un gaz qui peut être utilisé dans les transports pour remplacer l'essence et le gasoil.

Aujourd'hui, il est généré à partir d'énergie renouvelable.

Il est appelé hydrogène vert.



Le projet MarHySol à Marmagne prévoit de produire de l'hydrogène

à partir d'une centrale photovoltaïque.

COMMENT ÇA MARCHE ?

LIBERTIBUS,

LE TRANSPORT À LA DEMANDE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Tout comme l'ensemble des services du réseau AggloBus, LibertiBus est gratuit depuis le 1er septembre 2023.

POUR QUI ?

Ce service, disponible sur réservation préalable, est dédié aux personnes en situation de handicap titulaires de la Carte mobilité inclusion (CMI) mention « Invalidité ».

COMMENT ?

Les transports sont assurés à bord de minibus spécialement équipés et aménagés, disposant d'une rampe d'accès pour les fauteuils roulants.

Le service est disponible du lundi au samedi de 7h à 19h et le dimanche de 9h à 18h et permet d'aller de porte à porte sur les 20 communes du réseau.

Soyez au lieu de rendez-vous 5 minutes avant l'heure prévue. La montée et la descente du véhicule s'effectuent au lieu indiqué lors de la réservation, aucune modification n'étant possible en cours de trajet.



BON À SAVOIR :

Les services VitaBus peuvent également accueillir des personnes en situation de handicap, y compris en fauteuil roulant. Ces services sont couplés avec LibertiBus.

ÉTAPE 1
L'ADHÉSION AU SERVICE

Téléchargez le bulletin d'inscription LibertiBus, QR code ci-dessous, complétez-le et renvoyez-le avec les pièces justificatives :

> par voie postale : AggloBus - Service LibertiBus, 23 rue Théophile Lamy CP 70148 - 18000 BOURGES

> par email à info@agglobus.com

Une fois votre inscription effective, vous pourrez vous-même réserver votre trajet en ligne ou contacter notre service par téléphone !

> QR code pour télécharger le bulletin d'inscription :

www.agglobus.com/services/transport-la-demande-pmr-libertibus

ÉTAPE 2
LA RÉSERVATION DU TRAJET

Je réserve jusqu'à 1h avant le départ* :

• **Sur internet** en cliquant sur "Je réserve en ligne" agglobus.transport-a-la-demande.fr

• **Par téléphone au 02 48 67 48 67** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La présence d'un accompagnateur doit être précisée lors de la réservation. On peut réserver son trajet 1 mois à l'avance, un horaire estimé du départ sera établi. L'horaire effectif sera transmis, par SMS, 20 mn avant le départ.

Le trajet est annulable jusqu'à 2 heures avant l'horaire prévu.

Attention ! 2 réservations sont nécessaires pour un aller-retour.

* Exemple : Vous souhaitez partir à 8h30, vous pouvez réserver jusqu'à 7h30 le jour même.



22E ÉDITION DU CONCOURS

TALENTS DES CITÉS

Le concours Talents des Cités est organisé par le ministère chargé de la Ville et Bpifrance, avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, France Télévisions, Radio France, Pôle Emploi, le Club XXIe siècle, la BGE et le collectif Cap Créa.

Chaque année, dans chaque région sont sélectionnés deux candidats : l'un dans la catégorie Création et l'autre dans la catégorie Émergence. Le jury a désigné Marion TAGAUX lauréate régionale du Centre-Val de Loire. Ce concours récompense les jeunes entrepreneurs issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV). Et bien qu'elle n'ait pas été victorieuse en finale nationale, c'est un sacré coup de projecteur sur cette jeune femme talentueuse de 24 ans.

LA BAROLOGIE SELON MARION TAGAUX

« Originaire de Langres en Haute-Marne, ma vie de couple m'a amenée à m'installer à Bourges, aux Gibjoncs, un des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). J'ai suivi une formation de bartender professionnelle, ce qui m'a amené à créer MT Bar, une entreprise qui propose ses services de création de cocktails à domicile ou pour des événements. Mais une idée me motivait particulièrement, relancer en l'actualisant la fonction sociale des bars d'antan. J'ai déposé un dossier à BPI Cher et l'association d'entrepreneurs le « Jury du 21e siècle » m'a prise sous son aile. J'ai pu, ainsi, bénéficier du coaching bienveillant et avisé de Hacène HABI, un entrepreneur expérimenté. J'ai alors déposé mon dossier, sans trop y croire d'abord, pour le concours Talents des Cités 2023. En devenant lauréate régionale mon projet à acquis, de fait, une bonne visibilité auprès des acteurs entrepreneuriaux. Figurer parmi les 14 finalistes régionaux de la France entière, sélectionnés sur 785 candidats initiaux, cela montre, pour le moins, un intérêt certain pour mon concept. Participer à ce concours m'a donné confiance dans la viabilité de mon projet ».

MON CONCEPT

« J'ai eu l'idée de "Barologie", mon propre bar à cocktails, qui réunirait collectivement clients, amateurs, professionnels et membres à la manière d'un réseau social. Mon concept se décline surtout en mode no-low (sans alcool ou faiblement alcoolisé). Je fais le choix d'un mode de consommation plus responsable et propose, avec mes 25 fournisseurs référencés, un lieu de rencontres et de découvertes, alliant plaisir et convivialité. Barologie proposera des ateliers cocktails et des masterclass présentées par des producteurs français. Il y aura des animations avec des chefs de cuisine et le lieu sera aussi une galerie d'art ouverte aux artistes. On y passera du bon temps, de la manière la plus simple, autour d'un verre, d'une partie de billard, de fléchettes ou de baby-foot. Barologie, c'est aussi l'engagement envers des produits français et de travailler au maximum avec les producteurs locaux ».

ET APRÈS...

En tout premier, il s'agit désormais pour Marion TAGAUX de trouver un local de 200m² sur l'agglomération pour ouvrir son premier Barologie.
Marion souhaite, par la suite, créer une franchise d'ici quelques années, son premier pas se dessinant à Dijon, en Bourgogne.
Bpifrance, Banque Publique d'Investissement, continue à croire en son dynamisme et lui fait bénéficier de son programme *« Accélérateur Création »*. Elle accède ainsi à une formation de 12 mois pour développer des compétences clefs : gestion d'entreprise, challenge du business model etc.

+ d'infos : www.citeslab.fr
www.talentsdescites.com

Suivez Marion sur : **mt_bartending**



BAROLOGIE
mixologie expériences

QUESTION À...



Catherine PALLOT
Membre du Bureau "Animation et cohésion communautaire et politique de la Ville"

Par quel moyen Bourges Plus aide cette initiative ?

« L'agglomération apporte un soutien financier à la BGE qui compte beaucoup pour le territoire, car elle valorise les projets innovants et aide à l'émergence de l'entreprenariat au sein des quartiers prioritaires de la ville. Son action est essentielle parce qu'il existe des pépites issues de ces quartiers qui méritent toute notre attention. Marion Tagaux en est un très bel exemple. Encourageons-la et souhaitons-lui un beau succès ! »

Plus d'infos sur les aides à l'entreprenariat :
Anthony Marchais - 06 84 67 12 15
anthony.marchais@bge-cher.com

Bourges 2028
Cher, Centre-Val de Loire
Capitale européenne de la Culture
Territoire d'avenir

DEUX MILLIONS DE TOURISTES ATTENDUS !

Vitrine de notre territoire, l'Office de Tourisme « Bourges Berry Tourisme » affiche un bilan 2023 positif et surtout prometteur avec les perspectives liées au titre de Bourges Capitale européenne de la Culture obtenu le 13 décembre dernier. Aujourd'hui, plus qu'une ambition, l'attractivité de Bourges et de son agglomération est devenu une réalité !

La saison 2023 confirme la place que l'agglomération Bourges Plus a pris dans l'économie touristique. Une place désormais reconnue par 71% des professionnels se disant satisfaits ou très satisfaits.

Le taux d'occupation des hôtels de chaînes reste très important, atteignant 69%. L'agglomération et le département affichent le meilleur taux d'occupation de la Région Centre Val de Loire ! *« L'année 2023 confirme une progression, à la suite de la période post covid-19, et surtout par rapport à 2019, année de référence déjà positive, confie Ludovic Azuar, directeur de Tourisme & Territoires du Cher et de l'Office de Tourisme de Bourges Berry Tourisme. Les clientèles françaises ont de nouveau répondu présentes et confirment leur intérêt pour notre destination. Nous notons également un retour progressif des clientèles étrangères après les années de crise sanitaire ».*

DEUX MILLIONS DE TOURISTES ATTENDUS

En outre, lorsque Bourges a été désignée capitale européenne de la culture pour 2028, le 13 décembre dernier, c'est tout un territoire qui a explosé de joie et s'est projeté vers un avenir des plus ambitieux ! *« L'un des grands gagnants dans cette victoire, c'est une certitude, ce sera aussi le secteur du tourisme. »* souligne Ludovic Azuar. *« C'est une opportunité extraordinaire qui s'offre au territoire et à tous les professionnels du tourisme »*. Preuve à l'appui, les chiffres avancés donnent la mesure des retombées attendues de ce label. *« Si on se concentre sur la ville et son agglomération, au regard des exemples d'autres lauréats par le passé, on estime qu'en 2028, on passera d'un million de visiteurs actuellement à 2 millions et que le nombre de nuitées, environ 2,5 millions en 2023, passera à près de 4 millions, calcule le professionnel du tourisme.*

L'élection de Bourges en tant que Capitale Européenne de la Culture 2028 est une opportunité formidable pour la mise en valeur de la destination et va booster l'image et la fréquentation touristique du territoire. »



Jean-Louis SALAK
Président de l'Office de Tourisme Bourges Berry Tourisme

« Nous nous félicitons de cette saison 2023 positive. La stratégie mise en place par l'agglomération de Bourges Plus et son office de tourisme Bourges Berry Tourisme depuis quelques années porte ses fruits et nous nous en réjouissons. La structuration de l'offre, les nombreuses actions de communication et l'attachement à la qualité de l'accueil des visiteurs permettent à notre destination de tirer son épingle du jeu. Les années à venir sont prometteuses, surtout avec l'élection de Bourges en tant que Capitale Européenne de la Culture ».

LA GESTION SÉPARÉE DES BIODÉCHETS :

DE QUOI S'AGIT-IL ?

AUJOURD'HUI, LES DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT COLLECTÉS DANS LE BAC VERT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR ÊTRE INCINÉRÉS : C'EST DU GÂCHIS !
Et avant 2021, c'était pire ! Ils étaient enterrés...



Ils sont composés de plus de
80% D'EAU



Ils sont transportés à plus
DE 80 KM



C'EST LA PERTE D'UNE MATIÈRE UTILE
pour la richesse des sols

BOURGES PLUS : LE CHOIX DES EXPÉRIMENTATIONS AUPRÈS DE 6000 HABITANTS

A partir du 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

Ainsi, **Bourges Plus mène depuis cet été 3 types d'expérimentations** pour la gestion des déchets alimentaires :

1

UNE COLLECTE EN PORTE À PORTE
avec la mise en place d'un 3e bac « marron » sur le quartier de Villeneuve à Bourges

2

UNE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE
avec l'installation de bacs d'apport volontaire à la Chapelle-Saint-Ursin

3

UN COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ
avec fourniture gratuite de composteurs individuels aux habitants (Saint-Just, Vorly, Annoix et quartier Bigarelles à Bourges)





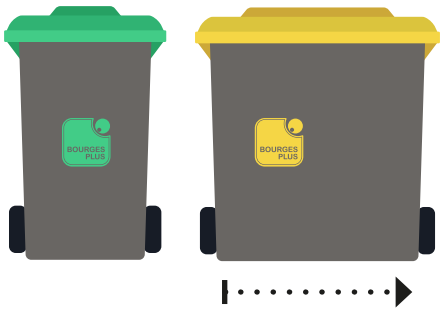




POUR TOUS, EN PARALLÈLE :

une collecte toutes les 2 semaines du bac vert et du bac jaune pour mener cette expérimentation à coûts maîtrisés et encourager les habitants à utiliser les nouvelles modalités de gestion des déchets alimentaires.

La distribution d'un bac jaune plus grand pour le stockage des déchets recyclables entre 2 collectes.



DES RÉSULTATS POSITIFS AU BOUT DE 6 MOIS ?

Une collecte d'une vingtaine de kilos de déchets alimentaires par habitant pour les deux secteurs en collecte.

Une baisse notable du poids collectés dans la poubelle verte pour les secteurs en compostage domestique à l'exception du secteur des Bigarelles.

Quelle généralisation ?

Le compostage domestique sera mis en place dans les dix communes les plus rurales de l'agglomération, avec la possibilité d'installer des composteurs partagés en complément si elles le souhaitent. Dans les autres communes, **le compostage domestique sera mis en place pour tous ceux disposant d'un jardin.** Pour les autres habitants, notamment dans de l'habitat collectif, **une collecte en points d'apport volontaire des déchets alimentaires sera instaurée.** Ce nouveau service sera accompagné d'une optimisation des fréquences de collecte des bacs verts et jaunes. Ainsi, **à partir du 1er janvier 2025,** les bacs verts et jaunes seront collectés toutes les 2 semaines et non plus toutes les semaines (sauf cas particuliers : hyper centreville, sites gros producteurs de déchets,...). Les informations pratiques (calendrier de collecte) seront fournies au dernier trimestre 2024.

AU COURS DE L'ANNÉE 2024, SERONT AINSI ORGANISÉS :

• **Des séances de sensibilisation** pour tous les secteurs qui bénéficieront du compostage domestique avec distribution d'un composteur (tout au long de 2024 avec mise en place d'un calendrier par commune et quartier).

• **La distribution de bacs jaunes plus grands** pour les habitants qui en auraient besoin (à partir d'avril 2024).

• **L'installation des points d'apport volontaire des déchets alimentaires** pour les communes et quartiers bénéficiant d'une collecte séparée de leurs biodéchets (3ème et 4ème trimestre 2024).

Alors que la réglementation impose aux collectivités, au 1er janvier 2024, de permettre à leurs habitants de gérer séparément leurs biodéchets, il est estimé que 70% des collectivités n'étaient pas prêtes à cette date. C'est le cas de Bourges Plus, qui consacrera l'année 2024 à la mise en place du dispositif pour une couverture complète du territoire au 1er janvier 2025.

Tout au long de 2024, une communication importante sera mise en place. Vous serez informés directement dans votre boîte aux lettres du moment où vous serez concernés. Des réunions publiques seront organisées pour répondre à vos questions.

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DES CONVERSATIONS CARBONE



Comment faire face aux changements climatiques sans devenir dingue et en se faisant plaisir.

Une conversation carbone est une méthode originale pour :

> comprendre l'origine des phénomènes climatiques qui touchent l'humanité et l'importance de protéger le climat et la biodiversité ;

> changer en inventant individuellement et collectivement de nouveaux imaginaires soutenables ;

> agir de manière concrète et durable en appliquant des solutions locales.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Par petit groupe de 6 à 10 personnes, quatre thèmes sont abordés lors de six ateliers de 2 heures. Deux facilitateurs aident les participants à concevoir une feuille de route qui leur permettra de réduire leur empreinte écologique.

Le seul engagement est de participer aux six ateliers pour garantir la réussite de cette expérience gagnante. C'est gratuit et ouvert à tout le monde mais l'inscription est obligatoire.



www.agglo-bourgesplus.fr/site/les-conversations-carbone-

COMPÉTENCES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
UN PLAN D'ACTIONS À VENIR POUR UNE AMBITION COLLECTIVE

Le développement de l'Enseignement supérieur constitue l'un des axes forts des missions conduites par Bourges Plus. Focus sur les objectifs avec, en ligne de mire, la mise en place du schéma local de l'enseignement supérieur sur le territoire de l'agglomération.





5000

C'est le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement et de formations supérieurs à Bourges pour l'année 2022-2023.

Avec près de 5 000 étudiants, Bourges est la 3ème ville universitaire de la région Centre-Val de Loire. Cette particularité résulte de la pluralité de l'offre sur le territoire en matière d'enseignement supérieur, et ce, grâce un panel varié d'établissements et de structures de formations. En premier lieu, bien sûr, le Campus Lahitolle et ses enseignements spécialisés (antenne de la Faculté de Droit et des Sciences de l'Université d'Orléans ; Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val de Loire ; Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Centre-Val de Loire ; Centre de formation supérieure d'apprentis Hubert-Curien ; ECEMA ; ESTIAM). Au site Lahitolle devenu, au gré des aménagements successifs, un véritable quartier d'affaires, d'enseignement et de recherche, il faut ajouter les établissements d'enseignement supérieur du secteur de Turly avec notamment l'IUT, le CREPS, les formations sanitaires et sociales, les formations bac+3 – bac +5 en alternance à l'IFA (institut de formation en alternance).

Aussi, la compétence Enseignement supérieur de Bourges Plus constitue-t-elle, de fait, un axe fort de la politique communautaire guidée par plusieurs priorités : attirer une population d'étudiants sur le territoire, multiplier / étendre les offres de formations, créer / pérenniser des emplois, favoriser un écosystème associant recherche et développement industriel.

À ce titre, Bourges Plus mène, actuellement, une réflexion autour d'un plan global de développement de l'Enseignement supérieur et de la formation sur le territoire. L'objectif ? Établir, via une concertation de toutes les parties concernées (responsables d'établissements, acteurs socio-économiques, partenaires régionaux, associations, communauté étudiante, bureau des étudiants...) un schéma-local déclinant des actions applicables pour les prochaines années. Ce programme vise à répondre aux besoins des étudiants et sera en adéquation avec les demandes des entreprises, en particulier les plus innovantes. Une ambition et une politique forte de Bourges Plus, pour la diversité et l'ancrage de l'enseignement supérieur sur son territoire...

Dans ce domaine aussi, la perspective de la capitale européenne en 2028 va rebattre les cartes !

NOUVEAU !

Le guide DES BONS PLANS !



Le guide « Étudier ou se former à Bourges 2023-2024 » de Bourges Plus est téléchargeable sur :

www.agglo-bourgesplus.fr/publications/enseignement

Ce document recense, bien sûr, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de formations, les résidences et restaurants universitaires, les différentes aides pour se loger, se déplacer ou s'engager pour la planète... Le lecteur y retrouvera également, en détails, les structures / associations pour se soigner, les lieux pour une pratique sportive, se distraire, se cultiver. Mais aussi les modalités pour financer un projet étudiant ou pour suivre un cursus à l'étranger. À noter, également, le volet « J'étudie avec mon handicap ». Un guide précieux, complet, à consulter que l'on soit étudiant, lycéen, à la recherche d'une nouvelle formation ou parent de futurs étudiants.

LE CALENDRIER DE **Parcoursup 2024**

Passage obligé pour accéder aux études et formations supérieures, le dispositif Parcoursup répond à des modalités et un calendrier strict, à respecter.

Du mercredi 17 janvier au jeudi 14 mars (dernier jour pour formuler ses voeux) : inscription et création de son dossier candidat sur Parcoursup.fr, formulation des vœux, jusqu'à 10 vœux avec possibilité de sous-vœux selon les formations, et de 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage

Mercredi 3 avril : dernier jour pour compléter le dossier avec les éléments demandés par les formations et confirmer ses vœux

Jeudi 30 mai : réception des réponses des formations avec propositions d'admission

Mardi 11 juin : ouverture de la phase d'admission complémentaire avec formulation jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places disponibles

Du 1er au 3 juillet : classement des vœux en attente, par ordre de préférence

Lundi 8 juillet : résultats du baccalauréat

Vendredi 12 juillet : fin de la phase principale, dernier jour pour accepter une proposition



Patrick Barnier,
7e vice-président, en charge de la délégation « Enseignement supérieur, Recherches et Transferts de technologies »

POURQUOI ÉTABLIR À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES PLUS UN SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

L'objectif est d'affirmer l'ambition de notre territoire pour développer encore plus l'enseignement supérieur qui est une clé de notre développement économique et de notre attractivité. C'est aussi permettre à plus de jeunes de notre agglomération et plus largement de notre département de pouvoir poursuivre leurs études supérieures près de chez eux.

Nous souhaitons établir ce document stratégique, en associant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et du monde économique, afin de définir les besoins de formations, identifier les filières à privilégier et mettre en avant les projets structurants à soutenir.

QUELLE PLACE SOUHAITEZ-VOUS DONNER À LA VIE ÉTUDIANTE ?

C'est une priorité de travailler à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Ils ont des attentes fortes par rapport au logement, aux moyens de déplacement, à la santé, à l'animation de la vie étudiante. Nous allons engager une réflexion avec les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants pour définir avec eux ce que pourrait être un tiers lieux dédié aux étudiants. Un lieu pour se retrouver, échanger, partager, se réunir. Un lieu qui permettrait aux étudiants d'avoir accès aux différents services et qui leur apporterait les informations nécessaires pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

COMBIEN D'ÉTUDIANTS À BOURGES DANS 10 ANS ?

Il faut être ambitieux et volontariste en visant 6000 étudiants.

LA GESTION DES EAUX USÉES,
UNE MISSION PRIMORDIALE

Le service Assainissement de Bourges Plus traite tous les rejets émanant des eaux usées domestiques. Rappel des moyens, missions et objectifs de ce service, indispensable pour notre qualité de vie.







La compétence assainissement intègre la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées (à l'exclusion des eaux pluviales) ainsi que l'élimination des boues de stations d'épuration. Pour ce faire, le service assainissement, composé d'une équipe de soixante personnes, œuvre sur et sous le terrain ! Parmi eux, un secteur ingénierie, indispensable pour la prise en compte en amont des réseaux assainissement, tant au niveau de leur réalisation et de leur mise en place, que pour leur entretien et leur contrôle.

Faut-il le rappeler ? Le service assainissement contribue, au quotidien, au bien-être et au bien vivre des habitants en intervenant sur le réseau d'assainissement collectif et non-collectif (lire par ailleurs). Pour traiter les eaux usées, Bourges Plus compte, à ce jour, six usines de traitement sur le territoire de l'agglomération, avec depuis l'automne 2022, la mise en service, chemin de la Prairie à Bourges, du site Aquavara, équipement « nouvelle génération » aux performances optimisées.

STOP AUX LINGETTES ET AUX GRAISSES !

Les lingettes jetées dans les toilettes sont retenues dans les grilles des usines de traitement des eaux usées, et forment des amas compacts devant être extraits et mis en centres d'enfouissement. Un véritable fléau qui pesait, en 2022, 120 tonnes ! Même constat pour les graisses (huiles de cuisine, savon/produits cosmétiques…), présents dans les réseaux des eaux usées, synonymes d'écoulements et de traitements altérés.

LES MISSIONS DU SERVICE EN CHIFFRES

- **33 000 foyers** pour l'assainissement collectif
- **4 300 foyers** pour l'assainissement non collectif suivis par le service assainissement de Bourges Plus
- **72 stations de relèvement** sur le territoire de Bourges Plus
- **6 stations d'épurations** pour le traitement des rejets des eaux usées
- **1 usine de compostage** traitant **10 000 tonnes/an** de boues issues des stations d'épurations
- **800 interventions de débouchage** urgentes par an sur les canalisations publiques (donnée 2022)
- **61 km de collecteurs publics curés** par an (donnée 2022)
- **1 088 tonnes de matière sèche produites**, pour l'ensemble des six sites d'épuration de Bourges Plus (donnée 2022)
- **120 tonnes de refus de dégrillage** dû aux lingettes à Bourges en 2022 (200 tonnes en 2018)
- **72 tonnes de sables extraits** en entrée d'usine à Bourges (donnée 2022)
- **168 tonnes de graisses collectées à Bourges** (donnée 2022), aujourd'hui traitées par méthanisation à la nouvelle usine Aquavara

EAUX USÉES DOMESTIQUES, KÉZAKO ?

Elles proviennent des habitations individuelles ou collectives, et comprennent les eaux usées produites par les cuisines, salles de bains et WC.

TROIS DÉLIBÉRATIONS VOTÉES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'assainissement des eaux usées est un élément indispensable à la préservation de l'eau. Le territoire de Bourges Plus, dispose à la fois des nappes d'eau souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable, les marais de Bourges, et de nombreuses habitations équipées de dispositifs d'assainissement non-collectifs. Un dispositif d'assainissement non collectif sur cinq est susceptible de générer une pollution.

Afin de renforcer l'action de la collectivité, et d'impliquer encore davantage les usagers dans la conformité de leurs dispositifs d'assainissement, des délibérations ont été prises lors du conseil communautaire du 7 décembre 2023.

Les dispositions prises permettent à la collectivité de contrôler tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement collectif, et d'inciter à la mise en conformité de celui-ci, au moyen d'une pénalité financière graduée dans le temps.

De même, pour les dispositifs d'assainissement non collectifs, lorsqu'ils présentent des risques de pollution pour l'environnement, une pénalité financière incitative sera appliquée à l'usager. Dans les marais de Bourges et les périmètres de protection de captage d'eau potable, une fréquence de contrôle ramenée à deux ans sera appliquée.

Ces mesures renforcées sont destinées à protéger l'eau, et invitent chaque usager à prendre soin de l'environnement.

LES 6 SITES DE TRAITEMENT

- Aquavara à Bourges, station « nouvelle génération », inaugurée en 2022, boulevard de l'Avenir et pouvant traiter les eaux usées de 140 000 personnes
- Mehun-sur-Yèvre
- Saint-Germain-du-Puy
- Marmagne
- Berry-Bouy
- Plaimpied-Givaudins

Pour contacter le service Assainissement, s'adresser au 4, boulevard de l'Avenir, à Bourges, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, ou contacter le 800 897 730, appel gratuit (basculement vers l'astreinte eau/assainissement en dehors des horaires d'ouverture au public)



Site Aquavara à Bourges



Corinne Lefebvre,
14e vice-présidente à Bourges Plus, en charge de la délégation Assainissement :

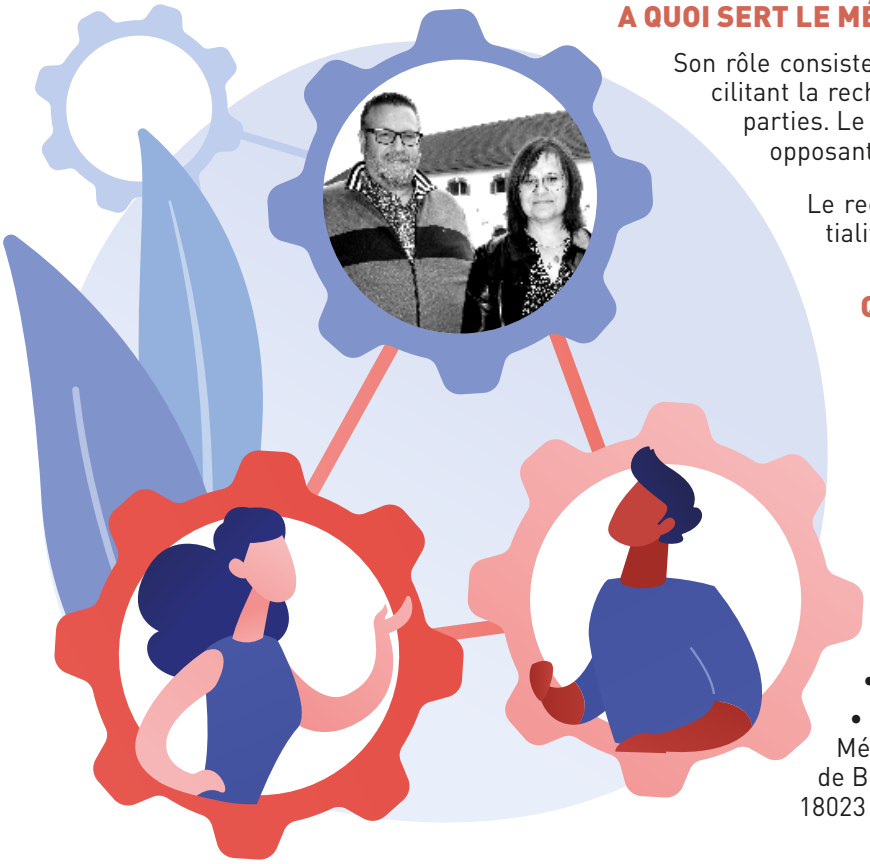
« L'assainissement des eaux usées est au cœur de la préservation de l'eau. Les mesures prises sont avant tout incitatives et destinées à interpeler la responsabilité environnementale de chaque usager. Beaucoup d'entre eux ont fait l'effort de renouveler récemment leurs dispositifs d'assainissement non collectifs, ou se raccordent rapidement à un collecteur d'eaux usées lorsqu'il vient d'être posé dans leur rue. Je souhaite tout particulièrement les remercier pour leur engagement ».

L'AGGLO VOUS AIDE

LA GRANDE MISSION DU MÉDIATEUR TERRITORIAL :

« FAVORISER LE DIALOGUE »

Le médiateur territorial est un professionnel chargé de faciliter la résolution des conflits entre les citoyens et les administrations publiques au niveau local. A ce titre, Charles Collin, assisté de Muriel Gressin, apporte conseils et expertises aux administrés qui n'ont pas réussi à dépasser le différend qui les oppose à la Ville ou à l'Agglomération.



A QUOI SERT LE MÉDIATEUR ?

Son rôle consiste à agir en tant qu'intermédiaire neutre et impartial, facilitant la recherche de solutions mutuellement acceptables entre les parties. Le médiateur territorial intervient dans différents domaines opposant les usagers et l'administration.

Le recours au médiateur est gratuit et soumis à la confidentialité.

QUEL EST SON DOMAINE DE COMPÉTENCE ?

Le médiateur territorial est compétent pour traiter les litiges entre un usager (particulier, entreprise, association, administration...) et les services.

Il intervient donc dans tous les domaines de l'action municipale et communautaire.

COMMENT SAISIR LE MÉDIATEUR ?

- Via un formulaire sur le site internet de Bourges Plus : www.agglo-bourgesplus.fr
- Par téléphone : 02 48 48 58 66
- Par courrier :

Médiateur de l'Agglomération de Bourges Plus et de la Ville de Bourges 23-31 Boulevard Foch – CS 20321
18023 BOURGES Cedex

LANCEMENT DU DISPOSITIF CORRESPONDANTS DU MÉDIATEUR

Le service de médiation territorial s'étoffe avec la mise en place d'un réseau de correspondants sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Partant du constat que l'usager ressent le besoin de trouver des interlocuteurs au plus près de chez lui, les communes de l'agglomération pourront disposer d'un correspondant du médiateur. Les correspondants territoriaux du médiateur joueront un rôle crucial dans la préservation du climat social au sein des collectivités locales, en favorisant la communication, la compréhension mutuelle et la recherche de consensus. Leur mission contribuera à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une culture de paix et de dialogue au niveau territorial.

LE PREMIER CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL POUR PERSONNES ÂGÉES :

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR UN MAINTIEN À DOMICILE PROLONGÉ



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourges, avec le soutien de Bourges Plus, ouvre le premier CRT (Centre de ressources territorial) du département. Dans les 17 communes de l'agglomération, ce service innovant facilitera le parcours des personnes âgées en assurant un accompagnement renforcé à domicile.

« Vieillir chez soi plus longtemps »... Aujourd'hui, c'est possible ! Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bourges, soucieux du bien-être de ses aînés, a souhaité apporter une réponse à leurs inquiétudes. Grâce à la mise en place d'un CRT (Centre de ressources territorial), cette volonté sera désormais facilitée sur tout le périmètre de l'agglomération. Ainsi, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par l'aide ou les soins à domicile n'est plus suffisant, le CRT pourra venir en renfort.

L'offre de services du CRT passe notamment par la sécurisation de l'environnement de la personne. Il s'agit d'adapter et sécuriser le logement, de mettre en place un dispositif de téléassistance avec un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7. L'équipe du CRT assure la continuité du projet de vie via l'animation de la vie sociale, une aide dans les démarches administratives et le soutien aux aidants. Elle cordonne également le parcours de soins pour une meilleure prise en charge et éviter les hospitalisations qui peuvent l'être.

MAINTENIR À DOMICILE ET GARANTIR LE LIEN SOCIAL

Le centre de ressources territorial pour personnes âgées travaille en partenariat avec les services d'aide à domicile, les établissements d'hébergement, les structures proposant des activités de loisirs adaptées, les associations mettant en place des ateliers favorisant le maintien de l'autonomie, les dispositifs de soutien psychologique, etc.

Ces partenariats permettent d'offrir un large panel de services aux personnes âgées et à leurs proches afin de trouver les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

L'un des objectifs est de proposer des activités, des ateliers et des rencontres spécifiquement conçus pour les personnes âgées et les aidants, afin de favoriser le lien social, l'épanouissement personnel, et lutter contre l'isolement.

Un autre aspect important du centre de ressources territorial pour personnes âgées est son rôle de conseil et d'accompagnement. En effet, la structure peut apporter un appui personnalisé aux personnes âgées et à leurs proches, en les aidant à comprendre et à faire valoir leurs droits, en les orientant vers les services appropriés, en les accompagnant dans leurs démarches administratives, ou encore en les conseillant sur les dispositifs de prévention et de maintien de l'autonomie.

Enfin le CRT apporte un soutien aux professionnels du territoire en proposant des temps de formations / sensibilisation, d'échange sur les pratiques, et en permettant une meilleure lisibilité du réseau du grand âge.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES AÎNÉS

A Bourges et dans l'agglomération, le CRT se dote de moyens innovants en utilisant la domotique pour sécuriser le domicile de la personne. *« Par exemple, grâce à l'installation d'un capteur de lit, nous pourrons être alertés si la personne qui s'est levée dans la nuit ne revient pas se coucher et intervenir »,* explique Guillaume Défougère, Directeur général du CCAS de la Ville de Bourges. *De même, un chemin lumineux peut être installé dans la maison ».* La domotique offre des perspectives importantes : un capteur de frigo ou des verres connectés – pour le suivi de la nutrition et de l'hydratation, un bouton GPS pour la sécurité extérieure, une montre connectée pour le suivi médical et de l'activité...

Le CRT est un outil précieux pour favoriser le bien-être, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées sur notre territoire. Au quotidien, son fonctionnement s'appuie sur une équipe composée de médecin référent, infirmière coordinatrice, infirmière, assistante sociale, ergothérapeute, psychologue et secrétaire.

L'accompagnement renforcé au domicile est proposé à toute personne de plus de 60 ans vivant sur le territoire de l'agglomération. A ce jour, le CRT est structuré pour assurer l'accompagnement de 30 personnes.

QUELLE QUE SOIT VOTRE COMMUNE D'HABITATION, POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE 02.48.23.25.49 OU ENVOYER UN MAIL À CRT@VILLE-BOURGES.FR

RESTONS CONNECTÉS

LA QUALITÉ DE L'AIR

SOUS LES PROJECTEURS

MIEUX INFORMER POUR MIEUX RESPIRER

Bourges Plus a pour projet d'améliorer le suivi de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'air sur son territoire.

Pour mieux informer le grand public, une nouvelle application web est proposée. A partir des données récoltées sur les stations de mesures locales et exploitées par Lig'Air, les informations sont rendues simples et accessibles au plus grand nombre en les matérialisant sur des cartes.

Le volet pédagogique qui enrichit l'application a pour objectif de sensibiliser les habitants du territoire à l'amélioration de la qualité de l'air.

RÉPONDRE À UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

La qualité de l'air est une priorité pour nombre de nos concitoyens. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que chaque année environ 7 millions de décès prématurés sont dus aux effets de la pollution de l'air.

Selon Santé Publique France, l'exposition à des particules fines (PM 2,5) représente en moyenne, pour les personnes âgées de 30 ans et plus, une espérance de vie réduite de près de 8 mois. (2021)

UN RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

Bourges Plus a établi un partenariat financier et technique avec Lig'Air, l'association agréée en Région Centre-Val de Loire pour la surveillance de la qualité de l'air. Cet accord permet la maintenance de deux stations de mesures qui suivent quotidiennement, heure par heure et toute l'année, la concentration atmosphérique de plusieurs polluants à effets sanitaires : le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, les particules de 2,5µm et de 10µm * et l'ozone.

Un troisième équipement, un capteur de pollen, assure la surveillance allergo-pollinique du territoire.

L'EXPLOITATION DES RÉSULTATS

L'indice de la qualité de l'air à J-1, au Jour J et à J+1 est reporté sur la carte de l'agglomération. Cet indice est la représentation synthétique de la qualité de l'air et varie selon 6 niveaux.

** Le µm : le micromètre. Cette unité est à l'échelle des particules fines en suspension suivies.*
Le diamètre des plus grosses, 10 micromètres, est en fait égal à 0,01 millimètre !



Station de mesure de Bourges-Baffier dans le jardin Jean de Berry.


Jean-Marie Vollot et Philippe Martin avec l'équipe conjointe ville - agglomération des agents ayant réalisé le développement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site internet de Lig'Air (https://www.ligair.fr/) contient de nombreuses informations.

L'association a développé plusieurs services qui, après une inscription préalable (gratuite !) permettent de rester informé quotidiennement.

Un bulletin est envoyé par mail aux abonnés tous les jours : on y trouve les indices de la qualité de l'air de l'ensemble des communes de la région Centre-Val de Loire pour le jour en cours ainsi que les prévisions des deux jours suivants.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

L'ensemble des politiques publiques et des actions portées par Bourges Plus et les communes participe concrètement à améliorer la qualité de l'air (développement des transports en commun, aménagements cyclables et promotion du vélo par exemple).

C'est l'un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, tout comme la diffusion des informations relatives au suivi de la pollution atmosphérique.

TEMPS FORT







PHOTOGRAPHES DE NATURE

Wildlife photographer of the year 2023

JUSQU'AU 10 MARS

Le Wildlife Photographer of the year est le plus important concours de photographie de nature au monde.

Organisé par le Muséum d'Histoire naturelle de Londres, le concours a, cette année, reçu plus de 50 000 clichés de photographes de près d'une centaine de nationalité.

Pour la 33e fois et en avant-première en France, le muséum d'Histoire naturelle de Bourges accueille l'exposition Photographes de nature avec les 100 photos primées réparties dans 16 catégories différentes. Des clichés exceptionnels pour porter un regard différent sur la nature et les richesses de notre planète ! A découvrir, la photo du français Laurent Ballesta - grand prix du Photographe de nature 2023 pour la photo d'une limule escortée par trois jeunes carangues dans les fonds marins au large des Philippines.

Retour du DÉFI ALIMENTATION !

DU 16 AU 20 AVRIL

Après s'être tenus à Mehun-sur-Yèvre, Morthomiers et au Subdray, c'est au tour de Saint-Germain-du-Puy d'accueillir les ateliers du « Défi Alimentation ». Ces ateliers sont ouverts à tous les habitants de l'agglomération.

Des rendez-vous pour parler « alimentation respectueuse de l'environnement » seront organisés chaque mois, entre janvier et juin, pour apporter des réponses à toutes vos questions sur le sujet : ateliers, cours de cuisine, visite de ferme, pique-nique ludique... Les formes seront variées pour plaire au plus grand nombre !

Les trois prochains rendez-vous sont déjà planifiés :

ATELIER CONSERVATION ET LACTOFERMENTATION
16 février, de 18h30 à 20h30

SORTIE NATURE PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES
13 avril, de 14h30 à 16h

RENCONTRE AVEC UN PAYSAN-BOULANGER BIO
20 avril, de 14h à 15h30

Ateliers gratuits mais inscription obligatoire au 06 08 01 40 08 ou à l'adresse bioberry.animation@bio-centre.org
L'adresse de l'atelier vous sera indiquée au moment de la réservation

CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

BOURGES A GAGNÉ !

2028



Bourges 2028 Cher, Centre-Val de Loire Capitale européenne de la Culture Territoire d'avenir

BOURGES

BOURGES PLUS

CHER DÉPARTEMENT 18

Région Centre-Val de Loire

EUROPEAN CAPITAL OF CULTURE